

Faire face au contrôle URSSAF

5 % des entreprises françaises sont contrôlées par l'URSSAF chaque année : comment éviter que cette opération se traduise par un redressement douloureux, sachant qu'un contrôle sur deux se termine par un redressement ?

La solution : anticiper, évaluer en amont les risques encourus, sécuriser ses pratiques, se préparer afin de faire face au contrôle.

Durée : 1 jour

Date et lieu : à définir

**Horaires :
A définir**

Intervenant :
Nadine FORZINETTI
Consultante Droit du
Travail et Ressources
Humaines

Public visé :

Dirigeants de PME/PMI, DRH, RRH, responsables administratifs et financiers, comptables, techniciens paie, assistants personnel, ..., soucieux(es) de se perfectionner, de mettre à jour leur connaissance, de mieux intégrer les modifications législatives et réglementaires ou obtenir des précisions pour leur domaine de compétence.

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.
- Une connaissance générale des charges sociales est un plus pour comprendre ce point particulier.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le déroulement d'un contrôle URSSAF
- Repérer les situations à risque et identifier les postes les plus souvent contrôlés
- Réduire les risques de redressement
- Suivre les étapes de la procédure de contrôle et de redressement
- Savoir contester ou négocier

Compétences visées :

Être capable :

- D'anticiper et de préparer le contrôle
- D'être l'interlocuteur de l'URSSAF pendant le contrôle
- De répondre à la notification suite au contrôle

Moyens pédagogiques :

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Etudes de cas et mises en situation
- Remise de supports pédagogiques
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

Evaluation :

- Tests
- Remise d'une attestation de compétences

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Coût :

Contact et inscriptions :

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08.

jpc-n.forzinetti@orange.fr

PROGRAMME

L'environnement juridique du contrôle URSSAF

- Le droit à l'information avant le contrôle URSSAF (avis de passage au préalable)
- La charte des droits des cotisants
- La possibilité d'interroger l'URSSAF sur l'application de la législation sociale (le rescrit)
- Faire obstacle au contrôle URSSAF : sanctions encourues
- Se faire assister
- Le droit à l'erreur

Les acteurs et les motivations du contrôle

- Les acteurs du contrôle
- Les raisons et la périodicité des opérations de contrôle : qui peut être contrôlé ? Pourquoi ? Quand ?

Préparer le contrôle

- Mettre en place son organisation matérielle
- Préparer les documents demandés à la vérification par l'inspecteur

Identifier les principaux postes à risque

- Avantages en nature et frais professionnels
- Indemnités de rupture du contrat de travail
- Prestations versées par les CE / CSE
- Les allègements de charges sociales
- L'assiette CSG- CRDS et du forfait social
- L'épargne salariale

Mieux appréhender le contrôle : les pouvoirs des inspecteurs

- Champ de compétence des agents : chômage, retraite complémentaire
- Accès à l'information : les documents à disposition ; accès au système informatique et aux fichiers automatisés
- Droit d'interroger les salariés
- Le contrôle sur pièce
- Le contrôle sur place
- Recours aux techniques de l'échantillonnage et extrapolation
- Le contrôle sans avis préalable (travail dissimulé)
- Vérification des déclarations

Que faire suite à un contrôle : réagir efficacement à l'issue du contrôle

- Rédiger la réponse de l'employeur dans les délais
- Vérifier la réponse obligatoire de l'inspecteur
- Apprécier les conditions de validité et les effets de la mise en demeure
- Les nouvelles possibilités de transaction
- Aperçu sur les voies de recours contentieuses
- Phase contentieuse : saisir les juridictions de Sécurité sociale

Quiz de synthèse : valider les acquis de la formation

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

SIRET : 494 578 933 00033

Télécopie : 03.69.63.83.05.

Web : www.jpccconsultant.fr

ID TVA : FR76494578933